

André Malraux

**L'Inventaire général des monuments
et des richesses artistiques de la France¹**

Bien que l'on rêve depuis longtemps d'une entreprise comme celle-ci, nous savons, au moment où s'ouvre cet Inventaire – destiné par la nature de nos arts à être le plus divers de tous – qu'il sera très différent de ce qu'il eût été au siècle dernier, et même lorsque furent entrepris quelques-uns des inventaires étrangers. Il apporte beaucoup plus qu'un cadastre artistique, un complément de ce qui existe dans son domaine; le tout n'est pas seulement ici la somme de ses parties. En même temps qu'il complète nos connaissances, il suggère une mise en question sans précédent des valeurs sur lesquelles ces connaissances se fondent.

Les objets d'archéologie peuvent être définis en tant que témoins. On les rassemble selon des méthodes d'ordre scientifique, ou qui tentent de l'être. L'insertion inconnue rejoint l'inscription connue, et le morceau d'architrave, la colonne mutilée. Il n'en va pas de même des œuvres d'art. Au musée, dans notre mémoire, dans nos inventaires, l'objet inconnu, depuis un siècle, rejoint moins l'objet connu que l'œuvre dédaignée ne rejoint l'œuvre admirée. L'inventaire qui rassemblait les statues romaines de Provence n'était pas de même nature que celui qui leur ajoute les têtes de Roquepertuse et d'Entremont.

¹ Texte paru en guide de préface : Ministère des Affaires culturelles, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Commission régionale de Bretagne, *Finistère. Canton Carhaix-Plouguer*, vol. 1 : texte, préface d'André Malraux, Paris, Imprimerie nationale, 1969. Voir la note de Michel Melot ci-dessous, p. 3. NDLR.

Il ne s'agit pas seulement d'une «évolution du goût». (Evolution troublante, comme celle de la mode, car nul n'a expliqué ce qui pousse les hommes à être barbus sous Agamemnon, Henri IV et Fallières, et rasés sous Alexandre ou Louis XV). Ce n'est pas seulement le goût qui, dans les inventaires, ajoute les statues romanes aux statues romaines, et les œuvres gothiques aux œuvres romanes, avant de leur ajouter les têtes d'Entremont. Mais ce ne sont pas non plus, les découvertes, car les œuvres gothiques n'étaient point inconnues : elles n'étaient qu'invisibles. Les hommes qui recouvrirent le tympan d'Autun ne le voyaient pas, du moins en tant qu'œuvre d'art. Pour que l'œuvre soit inventoriée, il faut qu'elle soit devenue visible. Et elle n'échappe pas à la nuit par la lumière qui l'éclaire comme elle éclaire les roches, mais par les valeurs qui l'éclairent comme elles ont toujours éclairé les formes délivrées de la confusion universelle. Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs; il n'est pas le résultat d'une énumération, mais d'un filtrage.

Nous écartons, nous aussi, les œuvres que nous ne «voyons» pas. Mais que nous puissions ne pas les voir, nous le savons, et sommes les premiers à le savoir; et nous connaissons le piège de l'idée de maladresse. Si bien que nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue, beauté ou expression, qui orientait la recherche et la résurrection; mais, à quelques égards, le contraire : pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale.

Et c'est pourquoi nous tenons à mener à bien ce qui ne put l'être pendant cinquante ans : l'inventaire des richesses artistiques de la France est devenu une aventure de l'esprit.

*

Ministère des Affaires culturelles, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Commission régionale de Bretagne, *Finistère. Canton Carhaix-Plouguer*, vol. 1 : texte, préface d'André Malraux, Paris, Imprimerie nationale, [12 septembre] 1969.

*

Note de Michel Melot²

Le texte d'André Malraux sur l'Inventaire général a été publié dès 1964 dans une plaquette éditée par le ministère d'Etat aux affaires culturelles sous le titre «L'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France», à l'occasion de l'installation de la Commission nationale de l'Inventaire général, le 14 avril 1964. Lors de cette séance, A. Malraux avait prononcé un discours dont le souvenir est conservé par le procès-verbal (AN, ministère de la culture, 7904 77 carton 3) et dont la forme semble avoir été sensiblement différente de celle de la version publiée. Ce texte fut republié de nombreuses fois, en introduction du premier inventaire publié, celui du canton de Carhaix-Plouguer (2 vol., Imprimerie nationale, 1969) et dans les éditions suivantes des plaquettes éditées par le ministère, en 1978 et en 1994 (avec une malheureuse interversion des paragraphes). Des extraits figurent très souvent en exergue des publications de l'Inventaire général.

² Le premier hors-série de *Présence d'André Malraux* publié par le professeur Henri Godard rassemble les actes de la journée d'études consacrée à «Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France» tenue à la Bibliothèque nationale le 23 mai 2003. Michel Melot y présente le texte de Malraux. NDLR.